



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/834
3 août 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 1031 (1995) du 15 décembre 1995, 1088 (1996) du 12 décembre 1996 et 1112 (1997) du 12 juin 1997,

Rappelant également l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et ses annexes (appelés collectivement Accord de paix) (S/1995/999, annexe), ainsi que les conclusions des Conférences de mise en oeuvre de la paix tenues à Bonn les 9 et 10 décembre 1997 (S/1997/979, annexe) et à Madrid les 16 et 17 décembre 1998 (S/1999/139, appendice),

1. Accueille avec satisfaction et agrée la nomination par le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, le 12 juillet 1999, de M. Wolfgang Petritsch comme Haut Représentant succédant à M. Carlos Westendorp;

2. Rend hommage aux efforts déployés par M. Carlos Westendorp dans l'exercice de ses fonctions de Haut Représentant;

3. Réaffirme l'importance qu'il attache au rôle joué par le Haut Représentant s'agissant d'assurer l'application de l'Accord de paix et de fournir des orientations aux organisations et institutions civiles qui s'emploient à aider les parties à mettre en oeuvre l'Accord de paix, ainsi que de coordonner leurs activités;

4. Réaffirme également que c'est en dernier ressort au Haut Représentant qu'il appartient sur le théâtre de statuer sur l'interprétation de l'annexe 10, relative aux aspects civils de la mise en oeuvre de l'Accord de paix.
